

COMMISSION D'APPEL

Tél : 04 76 26 87 72

(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 11/04/2017

CLUB : FOC FROGES :

La commission vous a précisé dans l'attendu de la décision du match AS GRESIVAUDAN / FOC FROGES les modalités d'appel en matière disciplinaire.

Pour rappel : La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport.

Vous ne pouvez pas faire appel au district de l'Isère de la décision de la commission d'appel du district de l'Isère.

CONVOICATIONS

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA.

Présents ; A.SECCO (secrétaire) V. SCARPA, R. NODAM, J-M. KODJADJANIAN, G. DENECHERE, J. LOUIS, R. GUEDOUAR, Y. DUTCKOWSKI.

DOSSIER N° 42: Appel du club FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE de la décision de la commission de discipline prise le 21/03/2017 parue le 23/03/2017 PV n°334.

MATCH : FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE / DEUX ROCHERS – U19 – COUPE DE L'ISERE – du 04/02/2017.

L'audition aura lieu le Mardi 25/04/2017 à 18H30.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

DOSSIER N° 44 : Appel du club de ST MAURICE L'EXIL de la décision de la commission de discipline prise le 28/03/2017 parue le 30/03/2017. PV N° 335

MATCH : MARTINEROIS AS / ST MAURICE L'EXIL – SENIORS – EXCELLENCE du 19/03/2017.

L'audition aura lieu le Mardi 25/04/2017 à 19H30.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

DOSSIER N° 43: Appel du club AJFC FUTSAL de la décision de la commission de discipline prise le 28/03/2017 parue le 30/03/2017 PV n°335.

MATCH : AJFC FUTSAL / RCA FUTSAL – SENIORS – EXCELLENCE – du 19/03/2017.

L'audition aura lieu le Mardi 02/05/2017 à 19H30.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 11/04/2017

RELEVE DE DECISION

Président : M. VACHETTA

Présents ; A. SECCO (secrétaire), V. SCARPA, R. NODAM, J. LOUIS, G. DENECHERE, R. GUEDOUAR, Y. DUTCKOWSKI.

DOSSIER N°36 : Appel du club de ST MARTIN D'URIAGE de la décision de la commission des règlements prise le 14/03/17 parue le 16/03/17 PV n°333.

MATCH : MAHORAISE DE GRENOBLE / ST MARTIN D'URIAGE 2 – SENIORS – 3^{ème} DIVISION – POULE B du 18/03/2017.

La commission :

Confirme la décision de la commission des règlements. Score acquit sur le terrain.

Le président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO